

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Aïla Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Aïla Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W19-552465

41478

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

6847

Société :

RAM

☒ Actif

☐ Pensionné(e)

☐ Autre :

Nom & Prénom :

BAHAED NOUADDINE

Date de naissance :

01/01/1965

Adresse :

Robituelle

Tél. :

06 68 17 990

Total des frais engagés :

2709,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr ANWAR Mohamed Yassine

Medecin Spécialiste en Psychiatrie

Bd. Abou Bakr El Kadir Résidence Ma

Imm 7 Apt. 2 - 1er Etage Sidi Maarouf

Casablanca Tél : 05 22 78 48 48

Cachet du médecin :

Date de consultation :

24/08/2020

Nom et prénom du malade :

BADOU KHADIT

Lien de parenté :

☐ Lui-même

☒ Conjoint

Nature de la maladie :

Affection psychiatrique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Casa

Le :

24/08/2020

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]



Docteur Anwar Mohamed Yassine

Médecin Spécialiste en psychiatrie

Diplômé en thérapies cognitives et comportementales

Diplômé en addictologie

Ancien médecin interne en France

Ex-chef de service de psychiatrie à Laayoune



الدكتور أنوار محمد ياسين

طبيب إختصاصي في الأمراض النفسية

أخصائي في العلاج السلوكي والمعرفي

أخصائي في طب الإدمان

طبيب داخلي في فرنسا سابقا

رئيس مصلحة الأمراض النفسية بالعيون سابقا

ORDONNANCE

Casablanca, le 24/08/2020

Mme BADOU KHADJA

① Medigapin 10 - 8 cp

1 cp le matin et 1 cp le soir

Traitement de deux mois

② Risperdal (solution buvable)

2,5 ml le matin et 2,5 ml le soir pendant 15 jours

puis 2 ml le matin et 2 ml le soir à maintenir
Traitement de deux mois

1 - 2709,00

شارع أبو بكر القادري، إقامة النعيم، عمارة 7، الشقة 2، الطابق الأول، سيدي معروف، الدار البيضاء

Bd Abou Bakr El Kadiri, Résidence Naim, Imm.7, Appt.2, 1er étage, Sidi Maarouf, Casablanca

Tél. : 0522.78.48.36 - GSM : 06.53.85.08.24 - E-mail : dr.anwar.psychiatre@gmail.com

LOT: 031
PER: SEP 2022
PPV: 291 DH 00

LOT: 030
PER: JUL 2022
PPV: 291 DH 00

LOT: 031
PER: SEP 2022
PPV: 291 DH 00

LOT: 031
PER: SEP 2022
PPV: 291 DH 00

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
QI Zenata Ain sebaa Casablanca
Risperdal 1mg/ml sol b 60ml
P.P.V: 269,00 DH



6 118001 182633

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
QI Zenata Ain sebaa Casablanca
Risperdal 1mg/ml sol b 60ml
P.P.V: 269,00 DH



6 118001 182633

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
QI Zenata Ain sebaa Casablanca
Risperdal 1mg/ml sol b 60ml
P.P.V: 269,00 DH



6 118001 182633

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
QI Zenata Ain sebaa Casablanca
Risperdal 1mg/ml sol b 60ml
P.P.V: 269,00 DH



6 118001 182633

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
QI Zenata Ain sebaa Casablanca
Risperdal 1mg/ml sol b 60ml
P.P.V: 269,00 DH



6 118001 182633